

Il vivait au Mexique, Pôle emploi lui réclame 82 000 €

Le tribunal des Sables-d'Olonne s'est penché sur le cas d'un habitant de Saint-Jean-de-Monts. Il a continué à percevoir des allocations-chômage alors qu'il vivait en partie au Mexique.

Justice

Un ingénieur des eaux de 44 ans, domicilié à Saint-Jean-de-Monts, a comparu jeudi 5 janvier au tribunal des Sables-d'Olonne. On lui reproche une escroquerie envers Pôle emploi, du 12 janvier 2012 au 31 août 2018. On lui réclame 82 803 € d'allocations.

L'affaire débute en 2011 quand il s'inscrit à Pôle emploi. Fin 2014, il crée une société de location de logements en France et au Mexique avec un projet de site internet. Il a acheté son premier appartement en 2006 et depuis, il en achète et en revend. Il en possède personnellement neuf. Au fil des années, il a touché l'ARE (allocation de retour à l'emploi), due à sa création d'entreprise, puis l'ASS (allocation spécifique solidarité).

« Je n'ai pas été averti qu'il fallait signaler les absences »

Souci : on doit avertir Pôle emploi de toute absence supérieure à sept jours. Mais lui passait la plupart du temps au Mexique avec son épouse.

Pôle emploi Pays de la Loire a porté plainte le 29 mars 2019. L'homme s'est trouvé radié, a contesté. L'affaire est en cours au Conseil d'État.

« **J'ai compris que je ne devais pas chercher d'emploi en France. Je n'ai pas été averti qu'il fallait signaler les absences** », s'est-il défendu bec et ongles à l'audience. Il explique que sa conseillère a validé son projet et qu'on lui a conseillé de « **partir plusieurs mois** » au Mexique pour prospecter.

L'avocate de Pôle emploi, partie civile, réfute dans une plaidoirie passionnée. « **Il nous balade. Il a volontairement tu ses séjours de 1 591 jours hors du territoire pour 39 déclarés de sa part. Il voulait vivre au Mexique et toucher un revenu français.** » Elle a demandé 82 803 € de remboursement et 5 000 € pour désorganisation du service.

« C'est du vent. C'est un beau parleur »

Le procureur Eric Bret est sur la même longueur d'onde. Il synthétise : « **Devant les gendarmes, il n'a répondu à aucune question, voulant être entendu à Paris. Il n'a rien créé. C'est du vent. C'est un beau parleur.** » Il requiert 10 000 € d'amende et laisse apprécier le tribunal pour la partie civile.

« **On lui reproche une escroquerie ?**, s'interroge Florent Hennequin, avocat du prévenu. **Il n'y a pas de preuve de l'information fournie à mon client au sujet des obligations déclaratives d'absence. Une omission n'est pas un fait positif pour une escroquerie.** » Il a demandé la relaxe de son client. Le jugement a été mis en délibéré au 2 mars 2023.

Cet article est paru dans Ouest-France (<https://www.ouest-france.fr/societe/justice/pole-emploi-reclame-82-000-a-un-vendeen-parti-vivre-au-mexique-cfa2ed8e-8e7a-11ed-806e-478dc5e333ee>).

Illustration(s) :

Ouest-France

Il vivait la plupart du temps au Mexique pour créer sa société. Il y touchait des allocations Pôle emploi. Le quadragénaire ne reconnaît aucune escroquerie de sa part à la barre.

© 2023 Ouest-France. Tous droits réservés.

Le présent document est protégé par les lois et conventions internationales sur le droit d'auteur et son utilisation est régie par ces lois et conventions.



Certificat émis le **16 février 2023** à **Paris-Sciences-et-Lettres-Research-University** à des fins de visualisation personnelle et temporaire.

news·20230110·OF·cfa2ed8e-8e7a-11ed-806e-478dc5e333ee